

**Dénomination de voie ZAC de la Mouillère - Passage piétonnier reliant  
la promenade Micaud à la rue des Fontenottes - Modificatif à la délibération  
du 24 juin 2004**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Par délibération du Conseil Municipal du 24 juin 2004, l'assemblée communale avait retenue l'appellation «Passage du Bastion de Bregille» pour le passage piétonnier, actuellement en cours de réalisation, et reliant la promenade Micaud à la rue des Fontenottes.

Il est proposé au Conseil Municipal de rétablir l'appellation conforme à la description, en terme d'architecture militaire, de l'ouvrage dont il est fait référence et de retenir la dénomination suivante :

**Passage de la lunette de Bregille.**

En effet, un bastion est attaché à la fortification, alors qu'ici nous faisons référence à une lunette : ouvrage détaché, construit en avant de la fortification.

Le Conseil Municipal est appelé à rectifier cette dénomination.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte cette proposition.

*Récépissé préfectoral du 29 mai 2006.*